

ARRÊTÉ N° 2025.801 Délégation à Madame Brigitte PETIT Commission de sécurité

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18;
- VU les délibérations n° 2020-07-02 et 2020-07-04 portant élection du maire et élection des adjoints au maire en date du 3 juillet 2020;
- Considérant les empêchements des Adjoints au Maire et des Conseillers municipaux délégués;

ARRÊTE:

ARTICLE 1er - Délégation est donnée à Madame Brigitte PETIT, Conseillère municipale, afin de représenter la Ville lors de la visite de réception de travaux de la Sous-Commission départementale de sécurité du Centre nautique Eurocéane, prévue le 9 juillet 2025.

ARTICLE 2 - Madame Brigitte PETIT reçoit délégation afin de signer toutes pièces et documents se rapportant à cette réunion.

ARTICLE 3 - Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 19 juin 2025

Catherine FLAVIGNY Maire de Mont-Saint-Aignan

Certifié exécutoire par la transmission en Préfecture la publication et la notification en date du :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 076-217604511-20250619-2025801-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025